

DEPARTEMENT DU GARD

ELECTIONS 2025 DES MEMBRES
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD

AVIS AUX ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

LES LISTES ELECTORALES DEFINITIVES PEUVENT ETRE
CONSULTEES A LA MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE PAR TOUTE PERSONNE
INTERESSEE QUI PEUT EN PRENDRE COPIE A SES FRAIS, SOUS
RESERVE DE S'ENGAGER A NE PAS EN FAIRE UN USAGE
COMMERCIAL.

TOUTE PERSONNE INTERESSEE PAR LES DECISIONS
DE LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES LISTES
ELECTORALES, PEUT SAISIR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE
DANS LE RESSORT DUQUEL EST SITUEE LA PREFECTURE,
SIEGE DE LA COMMISSION.

CETTE SAISINE DOIT ETRE FAITE DANS LES 5 JOURS DE
L'AFFICHAGE DE L'AVIS ANNONCANT LE DEPOT DES LISTES
ELECTORALES A LA MAIRIE, A LA PREFECTURE ET AU SIEGE DE
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

A NIMES, LE 26 NOVEMBRE 2024

LE PREFET,
Jérôme BONET